



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 22-310 – 6 décembre 2022

Institutions et vie politique

Exercice des mandats locaux

Quorum : 15

Présents : 24

Délibérations n° 22-306 à 22-318
25

Délibérations n° 22-319 à 22-331

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Délibérations n° 22-306 à 22-318
28

Délibérations n° 22-319 à 22-331

Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÜN – Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Catherine CHERIF – Matthieu CHANEL – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – Patricia AUGUIN – Quentin PILLET (de la délibération n° 22-319 à 22-331)

Excusés :

Isabelle LEBOURDAIS – Audrey GROSHENY – Bruno MARGOTTIN – Quentin PILLET (de la délibération n° 22-306 à 22-318)

Absent :

François CHARMETEAU

Pouvoirs :

Isabelle LEBOURDAIS à Hermine TOFFOLETTI – Audrey GROSHENY à Sylvie LE LAY – Bruno MARGOTTIN à Michèle MOTEL

Secrétaire de séance :

Julien DUBOIS

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux – Actualisation

Par délibération n° 20-157 en date du 2 juin 2020, modifiée par délibérations n° 21-027 en date du 26 janvier 2021, n° 21-076 en date du 30 mars 2021, n° 21-225 en date du 28 septembre 2021, n° 21-259 en date du 26 octobre 2021 et n° 21-325 en date du 7 décembre 2021, le Conseil municipal a fixé les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux.

Le montant des indemnités de fonction des élus locaux est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, à savoir l'indice brut 1027 (indice majoré 830). L'augmentation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2022 a modifié la correspondance avec le montant de l'indemnité. A la demande de la Direction générale des Finances publiques, il est proposé d'actualiser le tableau des indemnités des élus.

Etant entendu l'exposé de Dominique DELAMARRE,

Il est proposé de mettre à jour le tableau des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux comme ci-après.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique DELAMARRE

Julien DUBOIS

POUR AMPLIATION
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 13/12/2022

-Publication en ligne le 13/12/2022

-Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

Nom et prénom	Fonction	Date d'effet	Taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction publique IB : 1027 – IM : 830
DELAMARRE Dominique	Maire	01/06/2020	40,00 %
SALAÜN Philippe	1 ^{er} Adjoint	01/06/2020	15,50 %
BIENNE Laurence	2 ^{ème} Adjointe	01/06/2020	15,50 %
LUCAS MOUNIER Mathieu	3 ^{ème} Adjoint	01/06/2020	15,50 %
LEBOURDAIS Isabelle	4 ^{ème} Adjointe	01/06/2020	15,50 %
MEHU Jean-Philippe	5 ^{ème} Adjoint	01/06/2020	15,50 %
TOFFOLETTI Hermine	6 ^{ème} Adjointe	01/06/2020	15,50 %
LEMOINE Jean	7 ^{ème} Adjoint	01/06/2020	15,50 %
GADBY Anne	8 ^{ème} Adjointe	01/06/2020	8,75 %
SIELLER Joël	Conseiller municipal	01/03/2021	0,00 %
JOUMIER Jean-Marc	Conseiller municipal délégué	01/01/2021	8,75 %
JOUAULT Nadine	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %
THEZE Pascale	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %
LEBRUN Françoise	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %
THURET Sandrine	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %
BINET Cédric	Conseiller municipal	08/11/2021	15,50 %
CHERIF Catherine	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %
CHANEL Matthieu	Conseiller municipal délégué	01/06/2020	15,50 %
DUBOIS Julien	Conseiller municipal	01/06/2020	2,00 %
LE LAY Sylvie	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %
PRESSARD Thierry	Conseiller municipal	01/06/2020	2,00 %
LE BARS Hélène	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %
MOTEL Michèle	Conseillère municipale	01/06/2020	2,00 %
JUMEL Patrick	Conseiller municipal	02/06/2020	2,00 %
CHARMETEAU François	Conseiller municipal	01/01/2021	2,00 %
GROSHENY Audrey	Conseillère municipale	01/03/2021	2,00 %
MARGOTTIN Bruno	Conseiller municipal	29/07/2021	2,00 %
AUGUIN Patricia	Conseillère municipale	15/10/2021	2,00 %
PILLET Quentin	Conseiller municipal	17/10/2021	2,00 %

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché le

ID : 035-213501265-20221206-CNE22_310-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p>Devant le Maire . <i>Le recours gracieux</i></p> <p>Devant le Tribunal Administratif . <i>Le recours contentieux</i></p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p> <p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.</p>